

Fiche
d'information

Développement cohérent du territoire

En Suisse, la croissance de la population et de l'économie nécessite toujours plus d'espace. Il s'agit également de préserver dans ce contexte la diversité des paysages, la biodiversité et les ouvrages importants. Tous les acteurs publics et privés doivent donc coordonner davantage leurs planifications, programmes et projets à incidence spatiale si l'on entend harmoniser les différentes exigences en la matière.

Le Conseil fédéral a adopté en juin 2024 la nouvelle stratégie *«Politique des agglomérations et politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne: contribution de la Confédération au développement territorial cohérent 2024-2031»*. Cette stratégie constitue la base d'un développement cohérent du territoire. La politique des agglomérations (AggloPol) et la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne (PERM) apportent, en tant que politiques transversales, des contributions importantes à la coordination et à la collaboration ainsi qu'au développement cohérent du territoire. Les différentes politiques sectorielles de la Confédération qui ont un impact sur le territoire, mais aussi les politiques et activités correspondantes aux niveaux cantonal, régional et communal, contribuent beaucoup à leur mise en œuvre. L'AggloPol, la PERM et les politiques sectorielles ayant un impact spatial s'inscrivent dans le cadre stratégique du Projet de territoire Suisse (PTS) et de la Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030).

LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le développement cohérent du territoire est une tâche complexe, qui doit faire l'objet d'une coordination verticale (entre les différents niveaux étatiques) et horizontale (entre les secteurs et au sein des espaces fonctionnels). Or, les défis et les potentiels ne sont pas les mêmes d'une région à l'autre. Il est donc nécessaire de mettre en place une politique différenciée qui tienne compte de ces différentes réalités régionales, privilégie des solutions sur mesure et permette ainsi un développement de qualité.

La pression sur l'espace augmente dans les zones urbanisées. Un développement cohérent du territoire doit répondre aux différentes exigences d'utilisation: il faut des surfaces pour l'habitat, pour les activités économiques, pour le transbordement des marchandises du rail vers la route ou inversement, comme espaces verts et espaces aquatiques, pour les infrastructures enfin. Le problème du mitage, de l'accessibilité et de la diminution de la qualité des paysages concernent de nombreux espaces.

Les espaces ruraux et les régions de montagne sont notamment confrontés à des défis comme l'approvisionnement de base et le maintien de centres locaux vivants, la centralisation et la mobilité croissante ayant des effets différents sur ces mêmes espaces: certaines vallées alpines, particulièrement éloignées des

centres, connaissent par exemple un changement démographique et un vieillissement de la population. Mais la suburbanisation croissante, qui touche des espaces dépassant les limites des agglomérations, modifie également le profil de nombreuses communes qui étaient autrefois rurales. L'accessibilité et le peuplement croissants des régions périphériques permettent à leur tour des activités économiques spécifiques et atténuent les effets négatifs de la centralisation dans les grandes villes.

LES QUATRE IDÉES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT COHERENT DU TERRITOIRE

Un développement cohérent du territoire permet à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes de façonner une Suisse durable, dans laquelle des régions résilientes, où il fait bon vivre et qui sont compétitives, avec des centres forts et des espaces fonctionnels reliés, apportent leur contribution au développement durable de l'économie, de la société et de l'environnement. La SDD 2030 en constitue la base, avec ses thèmes prioritaires que sont la «consommation et la production durables», «le climat, l'énergie et la biodiversité» ainsi que «l'égalité des chances et la cohésion sociale». L'action nécessaire pour parvenir à un développement cohérent du territoire repose sur les quatre idées directrices suivantes:

Les politiques à incidence territoriale favorisent la coopération horizontale et verticale.

Différentes politiques sectorielles menées au niveau national, cantonal et communal - par exemple dans les domaines des transports, de l'énergie, de l'agriculture, du tourisme ou de l'aménagement du territoire – influent sur le développement territorial: elles le font d'une part via des réglementations et des prescriptions, d'autre part via des aides financières ou des programmes d'encouragement. Pour qu'un espace puisse se développer de manière cohérente, les politiques, les planifications, les programmes et les projets qui y ont un impact doivent être bien coordonnés.

Les centres et les périphéries – aussi bien dans les espaces urbains que dans les espaces ruraux

Les zones urbaines, les espaces ruraux et les régions de montagne sont aujourd'hui fortement interconnectés et les défis auxquels ils sont confrontés ainsi que leurs développements sont étroitement liés. Cette mise en réseau doit être maintenue et améliorée, afin de favoriser un développement territorial durable.

Les actrices et les acteurs pensent et agissent dans des espaces fonctionnels, utilisent des synergies, réduisent les conflits existants et en évitent de nouveaux.

Les communes, les villes et les régions sont souvent liées entre elles par de nombreuses relations sociales, économiques et/ou culturelles. Il convient d'en tenir compte lors du développement et de la mise en œuvre de projets et de mesures. Il est donc nécessaire de penser et d'agir en termes d'espaces fonctionnels. Ces derniers ne sont pas déterminés par les frontières communales, cantonales ou nationales, mais par le fait que la plupart des activités sociales, économiques et culturelles se déroulent au quotidien dans ces espaces, que ces derniers sont le lieu d'un échange étroit et sont confrontés à des défis similaires. Les politiques et les mesures doivent être conçues et développées de manière à exploiter les synergies et à réduire autant que possible les conflits d'intérêts entre les différents objectifs et les différentes utilisations de l'espace. Cela nécessite des échanges en amont, une pesée des intérêts et une planification méticuleuse. La définition du champ d'action et du groupe d'acteurs impliqués peut varier en fonction du projet.

Les régions identifient, utilisent et renforcent leurs potentiels

Chaque région a ses points forts. Il s'agit d'identifier ces derniers, de les exploiter selon une stratégie spécifique et de les développer. Cela signifie également que des priorités sont fixées lors du développement et que tout ne doit pas être mis en œuvre partout.

CINQ OBJECTIFS POUR LES HUIT PROCHAINES ANNÉES

Les villes et les agglomérations ainsi que les espaces ruraux et les régions de montagne sont confrontés à des exigences et des problématiques multiples et souvent différentes. Leur développement est toutefois étroitement lié. En matière de développement cohérent du territoire, les défis territoriaux dans les différents espaces doivent être abordés de manière globale, harmonisée et coordonnée sur le plan du contenu. Dans sa stratégie *Politique des agglomérations et politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne - Contribution de la Confédération au développement cohérent du territoire 2024-2031*, le Conseil fédéral a formulé cinq objectifs pour les AggloPol et les PERM, ce pour les huit prochaines années (2024-2031).

- Garantir à la population une qualité de vie élevée
- Renforcer l'attractivité économique et la compétitivité
- Préserver, protéger et revaloriser le paysage et les ressources naturelles au sein et hors du milieu bâti
- Faire avancer la protection du climat et l'adaptation aux changements climatiques
- Renforcer la diversité de la société et la cohésion des régions

Ces objectifs doivent être atteints via des mesures spécifiques aux différents espaces, pour les agglomérations, les espaces ruraux et les régions de montagne, et ce, d'abord par le biais des politiques sectorielles. Des mesures complémentaires sont prévues dans le nouveau Plan d'action 2024+.

PLAN D'ACTION DE LA CONFÉDÉRATION POUR L'AGGLOPOL ET LA PERM

Le Plan d'action 2024+ prévoit des mesures qui s'appliquent aussi bien aux agglomérations qu'aux espaces ruraux et aux régions de montagne, des mesures spécifiques aidant en outre ces différents types d'espace à élaborer des solutions spécialement adaptées à leur contexte. Toutes ces mesures ont en commun de soutenir chaque sous-espace dans son développement cohérent, dans le cadre de la mise en œuvre de politiques sectorielles de la Confédération ainsi que des politiques et approches cantonales, régionales et communales.

Le Plan d'action poursuit les mesures déjà en cours ci-après:

Développement du programme en faveur du trafic d'agglomération

L'objectif est ici d'optimiser et de préciser les thèmes des transports et de l'urbanisation en tenant compte du paysage. Les agglomérations doivent continuer à être soutenues pour la réalisation d'infrastructures de transport difficiles à financer.

Programme des «Projets-modèles pour un développement territorial durable»

Avec les projets-modèles, la Confédération apporte un soutien financier à des projets à l'interface de différents thèmes et politiques sectorielles et les accompagne sur le plan technique durant quatre ans. La Confédération prévoit une 5e génération pour les projets-modèles qui porteront sur des thèmes qui, jusqu'à présent, n'ont pas été suffisamment pris en compte dans l'AggloPol et la PERM.

Des laboratoires territoriaux pourront ainsi se consacrer aux principaux enjeux dans ce domaine.

Gestion des connaissances: la Confédération maintient deux mesures dans ce domaine

- La plateforme regiosuisse met à disposition des actrices et des acteurs qui s'occupent du développement régional et, plus globalement, du développement cohérent du territoire, une gestion des connaissances complète.
- Le Réseau Quartiers vivants (RQV), financé par la Confédération, soutient la mise en réseau des actrices et des acteurs qui oeuvrent dans le domaine du développement des quartiers.
- S'y ajoutent le «Cercle Régional» pour l'étude de thèmes se situant à l'interface entre agriculture, tourisme et développement économique régional, de même que le suivi du développement territorial en Suisse.

Le Conseil fédéral a complété les mesures en cours en définissant trois nouvelles mesures:

Montrer et renforcer la contribution des politiques sectorielles à la réalisation des objectifs de l'AggloPol et de la PERM.

- L'objectif de cette nouvelle mesure est de rendre plus visibles les multiples contributions des politiques sectorielles à la réalisation de l'AggloPol et de la PERM, ainsi que leur impact spatial, et enfin de permettre un échange d'expériences.
- Transfert des expériences tirées des projets pilotes: grâce au soutien de la Confédération, les expériences réalisées dans le cadre des projets-modèles peuvent bénéficier à d'autres régions.
- Un «processus de développement de l'espace rural (PDER)» aide les régions à identifier leurs ressources et leurs potentiels avant d'élaborer des stratégies pour les revaloriser, les renforcer, les sécuriser et les mettre en valeur. Cet instrument de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) sera développé et sa base de financement sera élargie.

MISE EN ŒUVRE: POUR-SUIVRE LA COOPÉRATION HORIZONTALE ET VERTICALE QUI A FAIT SES PREUVES

La coopération horizontale et verticale est déterminante dans la réussite de la mise en œuvre de la vision, des objectifs et du Plan d'action. En conséquence, les formes de coopération existantes et ayant fait leurs preuves seront maintenues. Il s'agit notamment de la Conférence tripartite (CT), de la Conférence pour l'organisation du territoire (COT), du Réseau fédéral pour un développement cohérent du territoire (RF DCT) ainsi que du Conseil de l'organisation du territoire (COTER). Les cantons, les communes et les autres acteurs sont les partenaires de la Confédération pour la mise en œuvre de ses politiques. L'ARE et le SECO se partagent, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, la responsabilité du pilotage et de la mise en œuvre de l'AggloPol et de la PERM, sous le chapeau du développement cohérent du territoire.

Plus d'informations sous: www.regiosuisse.ch/fr/programmes/developpement-coherent-du-territoire

regiosuisse - Centre du réseau de développement régional

Rue du Général-Dufour 16

2502 Biel-Bienne, Suisse

T: +41 32 552 49 90

info@regiosuisse.ch

www.regiosuisse.ch

Sur mandat de



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO



npr
Nouvelle
politique régionale